



CODE RNCP36248

Fiche officielle de la certification sur francecompetences.fr

Le BPJEPS mention Activités aquatiques et de la natation prépare à l'encadrement et à l'animation d'activités aquatiques : natation, aquagym, activités ludiques en milieu aquatique. Il permet la délivrance du titre de Maître-Nageur Sauveteur et satisfait à l'obligation de qualification prévue à l'article L. 212-1 du code du sport pour l'encadrement contre rémunération de ces activités.

AAN

NIVEAU 4 — ÉQUIVALENT BAC

609 H EN CENTRE

900 H EN ENTREPRISE

ALTERNANCE 3 J ENTREPRISE / 2 J CENTRE

8 À 25 PARTICIPANTS

PRÉSENTIEL

INFORMATIONS OFFICIELLES

INTITULÉ	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS)
SPÉCIALITÉ	Éducateur sportif
MENTION	Activités aquatiques et de la natation (AAN)
NIVEAU	Niveau 4 — équivalent Bac
CODE RNCP	RNCP36248 — francecompetences.fr
CERTIFICATEUR	Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
ENREGISTREMENT AU RNCP	3 mars 2022
DÉBUT DES PARCOURS CERTIFIANTS	1er janvier 2022
ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT	1er janvier 2027

1 PRÉREQUIS ET CONDITIONS D'ACCÈS

EXIGÉ PAR LE CERTIFICATEUR

Exigences réglementaires

- **Secourisme** : PSE1 ou PSE2 en cours de validité
- **Sauvetage aquatique** : BNSSA en cours de validité
- **Test d'exigences préalables** : 400 m nage libre en 7 min 40 s maximum, organisable avec Educaterra avant l'entrée en formation

Pièces à fournir au dossier

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement, datant de moins d'un an
- Curriculum vitae, pièce d'identité ou titre de séjour, carte vitale ou attestation de droits
- Bulletin n° 3 du casier judiciaire vierge et convention relative aux obligations d'honorabilité et de déclaration applicables aux stagiaires en formation aux métiers du sport et de l'animation
- Attestation de recensement ou certificat de JDC pour les moins de 25 ans
- Autorisation du représentant légal pour les candidats mineurs

Ces exigences sont fixées par l'arrêté de la mention et par le certificateur. Elles conditionnent l'entrée en formation et ne peuvent être ni allégées ni modifiées par Educaterra.

PROPRE À EDUCATERRA

Nos modalités de sélection

- Épreuve physique en milieu aquatique, organisée par le coordinateur pédagogique
- Entretien individuel de motivation portant sur le projet professionnel
- Dossier complet et place disponible sur la session visée

Ces modalités relèvent d'Educaterra. Elles ne se substituent pas aux exigences réglementaires : elles nous permettent de vérifier la cohérence du projet du candidat et de le positionner à l'entrée en formation. Nous accompagnons gratuitement les candidats dans leur préparation.

2 OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure, en sécurité
- Concevoir, conduire et évaluer des séances et des cycles d'apprentissage de la natation
- Assurer la surveillance des lieux de pratique et la sécurité des pratiquants
- Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation inscrit dans le projet de la structure

3 DURÉE ET ORGANISATION

- **Durée totale** : 1 509 heures sur 12 mois
- **En centre** : 609 heures
- **En entreprise** : 900 heures (estimatif)
- **Effectif** : 8 à 25 apprenants

4 MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Processus d'admission

- Candidature en ligne** — depuis la page de la formation sur www.educaterra.fr
- Dossier de candidature** — transmis avec les pièces justificatives et les attestations réglementaires
- Sélection et positionnement** — tests de sélection et entretien avec le coordinateur pédagogique
- Contrat et intégration** — signature du contrat d'apprentissage, avec l'appui d'Educaterra pour trouver une entreprise si besoin

Délais d'accès

Réponse à une demande d'information	48 h ouvrées
Étude du dossier de candidature	sous 7 jours
Sélection et entretien	sous 10 jours
Signature du contrat d'apprentissage	1 à 4 semaines
Clôture des inscriptions	1 semaine avant

Candidatures ouvertes dès la publication de la session sur www.educaterra.fr. Inscription possible jusqu'à une semaine avant le début de la formation, sous réserve de places disponibles et d'un dossier complet.

Rétractation : dix jours pour un contrat de formation individuel, onze jours ouvrés en cas de financement CPF, période probatoire de quarante-cinq jours en apprentissage.

5 TARIFS ET FINANCEMENT

CONTRAT D'APPRENTISSAGE — VOIE RECOMMANDÉE

0 €

reste à charge pour l'apprenti comme pour l'entreprise. Coût de la formation : **7 106 € net de taxe**, pris en charge par l'OPCO de l'employeur.

FINANCEMENT INDIVIDUEL

Sur devis

Selon le profil et les financements mobilisables : CPF, Transitions Pro, France Travail, dispositif SESAME, financement personnel (paiement échelonné possible). Devis sous 48 h — admission@educaterra.fr

6 CONTACTS

- **Informations et inscriptions** : admission@educaterra.fr
- **Standard** : +33 (0)1 48 34 68 33
- **Candidature en ligne** : www.educaterra.fr

- **Référent handicap** : Nabil Annane — nabil.annane@educaterra.fr
- **Réclamations** : administration@educaterra.fr
- **Site de formation** : 3 rue de Brennus, 93210 La Plaine Saint-Denis

7 MÉTHODES MOBILISÉES

L'équipe qui encadre la formation

- Un **coordinateur pédagogique** référent de la promotion
- Des **formateurs** diplômés et professionnels en activité dans leur spécialité

Méthodes pédagogiques

- **Alternance intégrative** : ce qui est travaillé en centre est mis en œuvre en structure, puis analysé au retour
- **Pédagogie active** : mises en situation professionnelle, études de cas, analyse de pratique
- **Apports théoriques** en présentiel, en groupe de 8 à 25 apprenants

Moyens mis à disposition

- Salles de formation équipées d'écrans tactiles
- Bassins partenaires et matériel de sauvetage

- Une **référente administrative** pour les contrats, conventions et financements
- Un **référent handicap** et un **tuteur en structure**, mobilisables tout au long du parcours

- **Plateforme LMS et supports de cours en ligne**, accessibles pendant et après les séquences
- **Accompagnement individualisé** : positionnement, entretiens de suivi, points tripartites

- Mannequins de secourisme et équipements de sécurité
- Structures aquatiques partenaires pour les mises en situation

8 MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **À l'entrée** : vérification des prérequis, tests de sélection et entretien de positionnement

- **En cours de formation** : évaluations formatives, mises en situation, dossiers écrits, livret de suivi
- **Certification** : épreuves organisées selon le règlement du certificateur, avec jury
- **Satisfaction** : questionnaire en fin de formation et enquête à six mois

9 ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et le registre d'accessibilité est consultable sur le site et dans les locaux. Chaque situation est étudiée avec le référent handicap pour définir les aménagements de parcours, de moyens pédagogiques et d'épreuves, en lien avec l'Agefiph, Cap emploi et la MDPH.

Réfèrent handicap : Nabil Annane — nabil.annane@educaterra.fr — +33 (0)1 48 34 68 33

NOS RÉSULTATS — DONNÉES 2025



Périmètre : promotions closes en 2025, site de Saint-Denis. 15 apprenants inscrits en fin de parcours, 13 présentés à la certification, dont 11 validés. Taux de poursuite d'études : 16 %. Aucune rupture de contrat d'apprentissage sur les 9 apprentis de l'année. Le taux d'obtention est le nombre d'apprenants ayant validé rapporté au nombre d'apprenants présentés à la certification ; l'insertion est mesurée par une enquête menée après la sortie. Le détail des indicateurs est publié sur www.educaterra.fr et sur InserJeunes (établissement n° 0932852V).

BLOCS DE COMPÉTENCES

- UC1** Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2** Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3** Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation
- UC4** Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

Les unités capitalisables sont validables indépendamment les unes des autres et conservées dans les conditions fixées par le certificateur. La certification complète est délivrée après validation de l'ensemble des unités.

ÉQUIVALENCES ET PASSERELLES

Des équivalences, dispenses et allègements peuvent être accordés selon les diplômes détenus et l'expérience du candidat, conformément aux arrêtés relatifs au BPJEPS. Le détail figure sur la fiche RNCP et toute demande est étudiée lors du positionnement.

MÉTIERIS VISÉS

- Educateur / éducatrice d'activités aquatiques
- Educateur / éducatrice sportif(ve) des activités de la natation
- Maître-nageur sauveteur (MNS)

SUITES DE PARCOURS

- DEJEPS mention Perfectionnement sportif (natation)
- DESJEPS Jeunesse, Éducation populaire et Sport
- Licence STAPS
- Certificat complémentaire AIPSH — inclusion des personnes en situation de handicap
- Formations fédérales et spécialisations sectorielles



La certification qualité a été délivrée au titre
des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation
Actions de formation par apprentissage

UN ORGANISME CERTIFIÉ

Certificat Bureau Veritas Certification France n° **FR086220-1**, valable jusqu'au 20 janvier 2027. Educaterra est certifié sans interruption depuis le 21 janvier 2020.

Document non contractuel. La version en vigueur est celle publiée sur www.educaterra.fr.